

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** : M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Rue en Treppey - Déclassement du domaine public communal d'une emprise - Echange de parcelles de terrain**

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Société Civile de Construction et Vente (SCCV) "Le Clos Saint Jean" envisage d'édifier un immeuble d'habitation sur la parcelle cadastrée section CN n°599, située 6, rue en Treppey.

Afin d'harmoniser le tracé de la rue et de permettre une construction implantée parallèlement à la voie, il a été convenu de définir un nouvel alignement au droit de la parcelle, dans le cadre d'un échange de terrains entre la Ville et la SCCV "Le Clos Saint Jean", l'emprise dépendant du domaine public ne présentant aucun intérêt pour la collectivité.

Par délibération du 2 février dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal de la rue en Treppey, représentant une emprise d'une superficie de 14 m².

Au cours de l'enquête, qui s'est déroulée du 4 au 18 mai 2009 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé d'une part, de déclasser du domaine public communal une emprise d'une superficie de 14 m² et de la céder à la SCCV "Le Clos Saint Jean", d'autre part, de procéder à l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 3 m², cadastrée section CN n°599p, dans le cadre d'un échange sans soulte, conforme à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider le déclassement du domaine public communal d'une emprise de 14 m² de la rue en Treppey ;

2- céder cette emprise à la Société Civile de Construction et Vente (SCCV) "Le Clos Saint Jean", représentée par la SA Grassi - 69, rue Général Fauconnet - 21000 Dijon ;

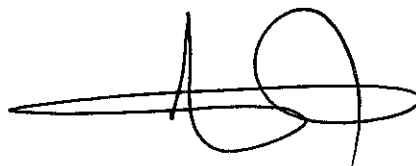
3- décide d'acquérir sur celle-ci une parcelle cadastrée section CN n°599p, représentant une superficie de 3 m² ;

4- dire que cet échange aura lieu sans soulte ;

5- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



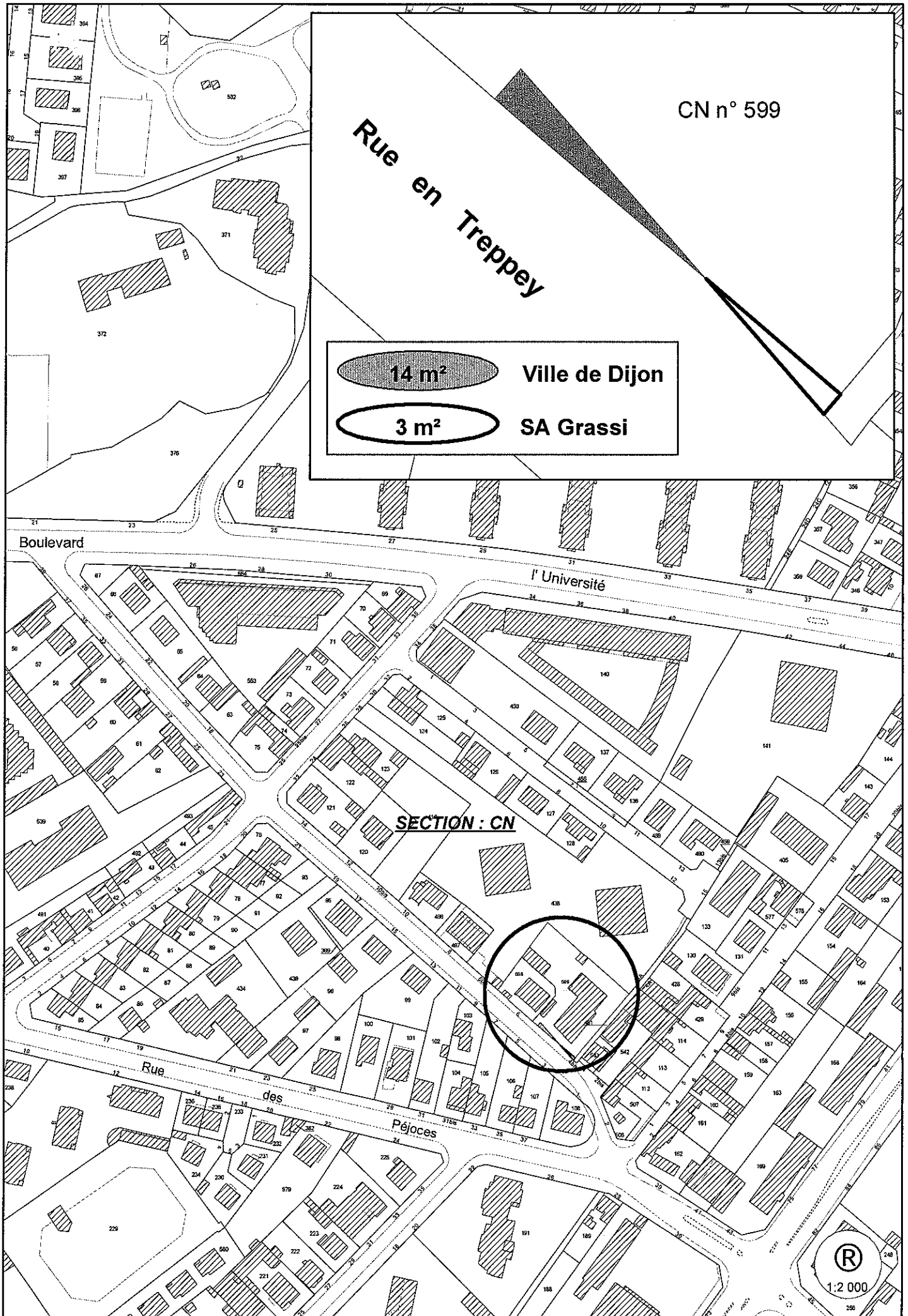
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUL. 2009



PUBLIÉ LE 7/07/09



CN n° 599

Rue en Treppey

	14 m ²	Ville de Dijon
	3 m ²	SA Grassi

SECTION : CN

®

1:2 000